

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN,, Jocelyne NAMBOTIN, Christophe BERTHET, Geneviève LAMBERET

Excusé : Yoann BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20/03/2025.

Aucune objection n'ayant été apportée,

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Approbation du compte financier unique (CFU) du budget principal (Délibération 10-04-25)

Pour l'approbation du CFU Mr le maire quitte la salle et est remplacé par le 1er adjoint Jérôme Baudot. Le CFU est présenté aux membres du conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

3 – Affectation anticipé du résultat 2024 pour le budget principal de 2025 (Délibération 11-04-25)

Le Maire rappelle que le CFU a été voté.

- Pour la section de Fonctionnement : excédent 2024 de 57322,99€, d'où un résultat de clôture de 446038,54€.
- Pour la section d'Investissement : déficit 2024 de 50784,84€, d'où un résultat de clôture de 40417,28€.
- Pour la section d'investissement : des restes à réaliser en déficit de 39426,75€

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

4 –vote du budget principal primitif de 2025 (Délibération 12-04-25)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différentes opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Maire demande au conseil Municipal de lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et vote à l'unanimité

- Un budget primitif équilibré à 650105,09 € en section de Fonctionnement et équilibré à 479569,35 € en section d'Investissement.
- Délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels).

5- Approbation du CFU du budget assainissement (Délibération 13-04-25)

Pour l'approbation du CFU Mr le maire quitte la salle et est remplacé par le 1er adjoint Jérôme Baudot. Le CFU est présenté au membre du conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

6- Affectation anticipé du résultat 2024 pour le budget assainissement 2025 (Délibération 14-04-25)

Le Maire rappelle que le CFU a été voté.

- Pour la section de Fonctionnement : déficit de 2024 de 26367,38 €, d'où un résultat de clôture de - 26166,94 €.
- Pour la section d'Investissement : Déficit 2024 de 5202,15 €, d'où un résultat de clôture de 23839,39 €.
- Pour la section d'Investissement : des restes à réaliser à zéro.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et adopte à l'unanimité

7- Vote du budget assainissement primitif 2025 (Délibération 15-04-25)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différentes opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et adopte à l'unanimité :

- Un budget primitif équilibré à 46986,92 € en section de Fonctionnement et équilibré à 70379,37 € en section d'Investissement.

8- Remise a jour du tableau RIFSEEP (Délibération 16-04-25)

Le maire présente au conseil la mise à jour du tableau RIFSEEP

Groupe (35h)	Plafond annuel max	Plafond annuel mini
1	11 340 €	1 680 €
2	10 800 €	1 680 €

Le montant versé aux agents de la commune est calculé au prorata du nombre d'heures effectuées et de l'implication professionnelle.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du tableau

9 – Participation communale pour la mutuelle et la prévoyance des agents de la commune (Délibération 17-04-25)

Selon la réglementation les commune doivent participer à la prise en charge d'une partie des frais pour la complémentaire santé et la prévoyance des agents territoriaux.

Il est **décidé à l'unanimité** de verser un montant forfaitaire de 20€/mois pour la mutuelle et 20€/mois pour prévoyance aux agents communaux.

Points divers :

- Les travaux de l'appartement au dessus de la mairie sont en net avancement.
- Il faudrait changer la petite croix situé au chemin de la perche, celle-ci étant en mauvaise état.
- Il faudrait prévoir des travaux sur la cloche de l'église

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance : *Madame Jocelyne NAMBOTIN*